

NOUVEAU LAND ROVER DISCOVERY

7 VRAIES PLACES POUR PARTAGER L'AVENTURE





Avec ses sept vraies places(1), le nouveau Discovery offre un confort absolu à tous les passagers. Son design novateur, ses technologies de pointe et son incroyable polyvalence sont une véritable invitation à partir tous les jours à l'aventure avec votre famille ou vos proches. Découvrez dès maintenant le nouveau Land Rover Discovery chez votre concessionnaire, à partir de 649 €/mois avec apport(2).

Land Rover Strasbourg 03 88 18 44 40

www.land-rover-strasbourg.fr

ABOVE & BEYOND : Franchir de nouveaux horizons.

ABOVE & BETOIND: Franchir de nouveaux norizons.

(1) Disponible en option.

(2) Exemple pour un Discovery Td4 180ch CEE BVA Pure au tarif constructeur du 28/09/2016 en location longue durée sur 36 mois et 45 000 km maximum, soit 36 loyers mensuels de 649 € après un apport de 4 700 € incluant les prestations entretien et garantie. Offre non cumulable, réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/05/2017 dans le réseau participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Land Rover Financial Services, nom commercial de FCA Fleet Services France, SAS au capital de 3 000 000 € - 6 rue Nicolas Copernic - ZA Trappes Élancourt 78190 Trappes - 413 360 181 RCS Versailles. Courtier en assurance enregistré à l'ORIAS n° 08045147. La prestation d'assistance est garantie et mise en oeuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances.

Modèle présenté : Discovery HSE Luxury TD4 180ch CEE BVA avec options à $1\ 205\ €$ / mois après un apport de 4 700 €. Consommations mixtes (I/100 km) : 6,0 à 10,9. Émissions de CO2 (g/km) : 159 à 254.



Estelle Glattard
Directrice

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77**Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique : du mardi au vendredi de 10h à 16h sans interruption

Cordonnées GPS: Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim



Hugui Boquel Responsable du service administratif 03 88 79 83 81



Camille Ferre Comptabilité



Alexandra Barthel-Dick Secrétariat



Valérie Villaro Secrétariat



Patrick Jung Responsable du service technique 06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier Technicien chef 06 80 74 71 61



Romain Weinum Agent technique 06 86 80 24 85

SOMMAIRE

Assemblée générale FDC 67	4-18
- Rapport moral	4-11
- Compte-rendu de gestion	- 4
- Activités FARB	14
- Commission Grand Gibier	15
- Commission Petit Gibier	15-16
- Médaillés 2017	17-18
- Vote des résolutions	18
Histoire	20-21
Compte-rendu	22
Formations	24-25
Santé publique	26
Brèves	27
Réintroduction du lynx	28
Petites annonces	30

Photo de couverture : Naust Eco Station



Infos'Chasse 67 vous est distribué gratuitement six fois par an grâce notamment au soutien de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

LES MOTS DU PRÉSIDENT

n page de couverture une photo de Belarus qui aurait pu être prise dans les Vosges du Nord en 2017. Vous l'aviez deviné, c'est bien sûr le félin qui gagne et le loup qui cède.

otre tunnel de tir est opérationnel depuis le 22 mai. Précision des tirs: deux dixièmes de millimètres à 100 mètres. Un bijou de technologie avec la fiabilité et la précision des montres suisses (Scius fabrication suisse). De quoi réduire la souffrance animale et encore améliorer notre éthique de chasse, car comme nous l'ont appris nos parents, nous faisons tous régler nos carabines pour l'ouverture du brocard. Une fête.

ne grande ombre à notre tableau, nous avons perdu en ce printemps 2017 M. Emile Heckel, une grande figure de la Chasse alsacienne: membre du conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin de 1970 à 2000, 1^{er} vice-président de 1997 à 2000, Lieutenant de louveterie de 1965 à 1996, Président du groupement des louvetiers du Bas-Rhin de 1985 à 1996, Vice-président du groupement CERF à La Petite Pierre (Chasse et Régulation de la Faune). Nous transmettons à sa famille nos plus sincères condoléances. Nous garderons d'Emile, le souvenir d'un homme au grand charisme, chaleureux, bienveillant et d'un ami sincère sur qui nous avons tous pu compter.

Gérard Lang, Président de la FDC 67





Vue du tunnel de tir



Il n'y a pas que dans les mécanismes de précision que les suisses sont pionniers. La confédération helvétique a aussi de l'avance en biodiversité. L'affichette ci-contre orne les gares suisses et serait la bienvenue à Saverne.



Directeur de la publication : Gérard Lang * Rédacteur en chef : Dominique Biache — Conseil en communication Tél. 03 88 56 25 01 — Courriel : d.biache@evc.net * Crédits photos : Dominique Biache, Nicolas Braconnier, DR * Conception graphique : Denis Willinger * Diffusion : 8400 exemplaires * Dépôt légal : 3ème trimestre 2017

par Gérard Lang, Président de la FDC 67

Comme tous les ans, je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

omme il est d'us et de coutumes, je vais vous présenter le rapport moral. Comme tous les ans, je vous dispenserai du rapport d'acti-

vités complet et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assistées. L'année 2016 a été marquée par une actualité riche et variée au niveau national ainsi qu'au niveau départemental. Je vous en présenterai l'essentiel.

Nouvelles de l'Europe, AINC

Le programme LIFE Lynx

34 ans après le lâcher du lynx français à Ribeauvillé (1983), nos voisins les chasseurs allemands lâchent du lynx dans le Pfälzerwald, Parc Naturel du Palatinat, en accord avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

Un parlement du Lynx a été créé en France par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. La FDC

Raja Luna Lucky

Kaiserslautern

Wissembourg

67 a régulièrement pris part aux groupes de travaux. L'acceptation par les chasseurs auxquels la société toute entière a demandé de supprimer le lynx il y a quelque 200

Gérard Lang, Président de la FDC 67

ans contre des primes par prédateurs tués, passera à notre avis par un dédommagement. Nous avons demandé le paiement de 100 euros par chevreuil tué par le lynx. Le coût de cette demande serait négligeable par rapport au coût global du projet.

Les chasseurs allemands lâchent 23 lynx à partir de juillet 2016.

D'origine slovaque, les premiers lynx: Kaja, Luna et Lucky ont été lâchés le samedi 30 juillet 2016. Depuis 3 mois Lucky n'émet plus. Arcos d'origine suisse subit le «Drang vers le Süden» voir le «Heimweh».

Nouvelles nationales Fédération Nationale des Chasseurs

Le nouveau Conseil d'Administration de la FNC est composé de 28 présidents fédéraux issus des urnes des assemblées générales 2016, issus des 13 grandes Régions administratives, ils représentent les différentes sensibilités de la chasse française. Ces administrateurs ont choisi Willy SCHRAEN comme Président de la FNC. Il portera la charge et les espérances de plus d'un million de chasseurs.

Création de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est - le 27 décembre

La Région Grand Est comprend les anciennes Fédérations Régionales Alsace Lorraine Champagne-Ardenne. La Région Grand Est c'est aussi 92 000 adhérents (chasseurs + adhérents territoires). Elle est composée de 10 départements : Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute Marne (52) Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88).

Organisation de la Région **Grand Est**

Les anciennes régions auront un représentant dans cette nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est

• L'ancienne région Alsace aura l représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant qui représenteront les dépar







De gauche à droite: Gérard Lang, vice-président (FDC 67), Pierre Lang, vice-président (FDC 57), Jacky Desbrosse, président (FDC 51), Gérard Mathieu, secrétaire (FDC 88), Patrick Massenet, trésorier (FDC 54), Claude Mercuzot, trésorier adjoint (FDC 10)

tements à loi locale

- L'ancienne région Lorraine aura 1 représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant
- L'ancienne région Champagne-Ardenne aura 1 représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant

Organisation administrative de la Région Grand Est... et la pléthore de réunions :

- 15 janvier 2016 Comité de pilotage
- 25 mars 2016 Réunion à Atton
- 7 avril 2016 Fédération Régionale des Chasseurs, Châlons-en-Champagne
- 11 avril 2016 ACAL maison de la Région
- 20 avril 2016 Réunion 3 FDC
- 22 juillet 2016

FRC Grand Est, Châlons-en-Champagne

- 30 septembre 2016 Grande Région Forêt durable
- 19 octobre 2016 INRA Champenoux
- 20 octobre 2016 FRC Grand Est, Châlons-en-Champagne
- 8 novembre 2016 DRAAF Commission paritaire équilibre gibier, Metz
- 22 novembre 2016 Atton
- 25 novembre 2016 Les objectifs de gestion, Metz
- 15 décembre 2016 Dissolution de la Fédération Régionale Alsace
- 27 décembre 2016 Fédération Régionale Grand Est, Atton
- 6 janvier 2017 FRC, Metz

5

Assemblée générale

9 *janvier 2017* Commission paritaire, Metz

- 3 mars 2017 FRC Grand Est, Metz
- 10 mars 2017 FRC Grand Est, Châlons-en-Champagne
- 23 mars 2017 FRC Grand Est (Ph. Richert), Strasbourg
- 30 mars 2017 FRC Grand Est. Atton
- 31 mars 2017 Plan de chasse Préfecture des Vosges, Epinal

Que de réunions! Principal objectif: le cerf

Nous rappelons que le cerf du Bas-Rhin ne se gère pas à Châlons-en-Champagne, ni à Metz, mais au plus près du terrain où les membres du groupe sectoriel sont choisis pour leur compétence dans leur secteur cynégétique. Ce groupe est paritaire CRPF-ONF / Chasseurs.

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

EVENEMENT 1 24 juin à Mundolsheim

Devant un parterre de scientifiques, de forestiers et de chasseurs, Mme Schnitzler, Professeur d'Ecologie à l'Université de Metz a présenté «l'Approche écologique et historique du cerf dans le massif vosgien» initiée et financée par les 7 fédérations départementales du massif vosgien (FDC 54, 57, 67, 68, 70, 88, 90) et la FNC.



Objectifs du travail: une gestion naturelle et durable du massif vosgien

- Trouver des réponses aux conflits entre sylviculteurs et chasseurs par une approche écologique de l'écosystème vosgien.
- Les données archéologiques, paléoisotopiques, historiques et génétiques aident à replacer la problématique dans un contexte plus large.

Annik Schnitzler, *Professeur, Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux*

LIEC - UMR 7360 CNRS Université de Lorraine UFR Sci FA Campus Bridoux Rue du G^{al} Delestraint F-57070 Metz Tél. +33 (0)3 87 37 84 27 Fax: +33 (0)3 87 37 85 12 E-mail: annik.schnitzler@ univ-lorraine.fr Dans l'assistance nous avons reconnu Roland Carbiener, ancien Professeur de Biologie Végétale précurseur de l'Ecologie scientifique.

EVENEMENT 2

L'inauguration du tunnel de tir par Gérard Larcher, président du Sénat

Bien qu'inauguré le 2 décembre 2016 par Gérard Larcher, le tunnel de tir ne sera opérationnel qu'après l'Assemblée Générale de la FDC 67 du 29 avril 2017.

EVENEMENT 3 Le Bas-Rhin invité du Salon de la Chasse à Metz

La Fédération des Chasseurs de la Moselle avait invité la FDC 67 à son Salon de la Chasse en septembre 2016. Mme Anne Dumazert, Aliette Schaeffer, notre trésorière, Heini Kastendeuch, administrateur, et Gérard



Lang ont assuré la permanence pendant ces 3 jours. Les exposants basrhinois ont été représentés par Michel Eber, armurier, et Jacques Jung, viticulteur.



EVENEMENT 4
Prise de fonction de la Directrice de la FDC 67, Mme Estelle
Glattard



Ingénieur Forestier issu d'AgroParisTech, Estelle Glattard a toutes les qualités pour gérer notre Fédération.

La motion conjointe avec Alsace Nature

Cette motion sera validée le 29/04/2017 simultanément par l'Assemblée Générale d'Alsace Nature et par l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin ce même jour.

Motion concernant la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels. Circulation des véhicules terrestres motorisés dans les milieux naturels Etant donné l'intensification de la pratique des sports mécaniques dans les espaces naturels, Alsace Nature et ses associations fédérées, réunies en Assemblée Générale ce 29 avril 2017, rappellent que, selon la législation en vigueur, énoncée en particulier par le Code de l'Environnement et le Code forestier, la circulation des véhicules terrestres motorisés est interdite en forêt (sauf disposition spéciale) et plus largement dans les espaces naturels du domaine public.

Les infractions à ces dispositions deviennent habituelles et la pression de ceux qui aimeraient un assouplissement de ces mesures de préservation et même leur remise en cause ne manque pas de s'exprimer. Elle s'exerce particulièrement dans le domaine communal où l'ouverture des voies de pénétration reste à la discrétion du maire et de son conseil municipal.

Une nouvelle forme de véhicules terrestres motorisés se fait jour depuis quelques temps à savoir les deux roues électriques ou assimilés. Ces derniers ne sont «écologiques» que par l'absence d'émissions gazeuses et de bruits intempestifs mais provoquent des nuisances semblables à celles des véhicules alimentés par hydrocarbures.

Ils sont pour la faune sauvage un facteur de dérangement et de stress que l'effet de surprise, lié à leur déplacement peu audible, ne fait qu'accentuer. Ils contribuent au tassement des sols et à leur érosion.

La pratique d'un sport de plein air fondé sur les véhicules électriques relève par ailleurs d'une pratique consumériste dans laquelle le souci de découverte des richesses naturelles ou patrimoniales ne tient qu'une place d'alibi. Elle ne constituera pas une alternative « douce » à l'usage des autres véhicules motorisés mais s'ajoutera à ceux-ci comme une pratique supplémentaire. Elle suppose enfin, et une fois de plus, une appropriation des espaces naturels à des fins lucratives et peut générer des conflits d'usage. Nous rappelons que la règlementation pour les véhicules électriques est similaire à celle des véhicules à moteur thermique et nous demandons à ceux qui ont autorité en la matière : maires, gestionnaires des forêts, de faire respecter le règlement en vigueur, en limitant les autorisations de circuler aux propriétaires et à leurs ayant-droits.

Action avec la FDSEA pour la réduction des dégâts de corvidés

La FDC 67 est partie prenante avec les agriculteurs dans la réduction des corvidés. Elle fournit un soutien financier aux actions de la FDSEA, un appui technique et des subventions aux GGC: pour les fournitures de nasse à corvidés, et participe à 50 % des munitions offertes par les GGC aux chasseurs.

Nos réalisations 2016

- Le tunnel de tir 100 mètres
- Le tir au pigeon d'argile
- L'acquisition d'un microscope trinoculaire Caméra
- Le questionnaire SDGC

Tunnel de tir à 100 mètres



Ce chantier avait bien démarré en août 2016 mais a été interrompu par les vacances. Il est difficile de se remettre au travail après celles-ci. Redémarrage début novembre. Le gros œuvre est terminé pour l'arrivée du Président du Sénat le 2 décembre 2016. Puis il y a eu les vacances de Noël et les congés intempéries, etc. Les travaux ont repris au printemps 2017.

Assemblée générale

Ball-Trap au Herrenwald

Centre du permis de chasser, la formation au tir par ball-trap:

- Permis délivré le 14 mars 2017
- Début des travaux le 16 mars 2017
- Fin des travaux le 31 juillet 2017



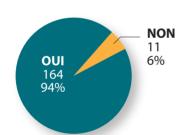


L'acquisition d'un microscope trinoculaire, associé à une caméra numérique

Photographie des cernes de cément, pour la reconnaissance de l'âge des cerfs.

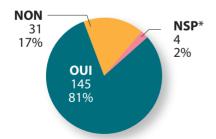
La démocratie participative : l'avis des chasseurs

Ouestionnaire relatif à l'élaboration du futur SDGC 2018-2024



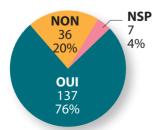
Etes-vous satisfait d'IC67?

La très grande satisfaction de nos adhérents pour notre bulletin de liaison.



Etes-vous favorable à l'agrainage de dissuasion sans limitation de quantité pendant les semis?

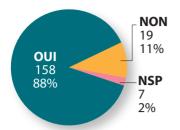
Les chasseurs sont en forte majorité (81%) favorables à un agrainage de dissuasion sans limitation pendant la période de semis. Cette proposition de la FDC 67 avait été rejetée lors du Schéma 2012-2018.



Etes-vous favorable à l'agrainage linéaire en période de battue?

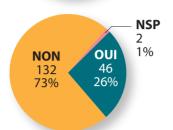
L'agrainage linéaire à l'époque des battues est intéressant pour une meilleure réduction des populations (76 %).

8



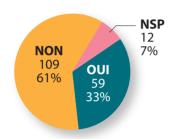
Etes-vous favorable à l'agrainage à poste fixe toute l'année?

L'agrainage à poste fixe toute l'année est plébiscité (88%). Près de la moitié des sangliers sont tirés à l'affût dans le Bas-Rhin. Il en est de même dans les pays d'Europe centrale.



Etes-vous favorable au tir du chevreuil jusqu'au 28 février?

L'avis des chasseurs n'a guère évolué depuis le questionnaire de 2006. Nous n'avons pas cèdé sur notre éthique. Bravo!



Etes-vous favorable au tir des cerfs, biches et faons jusqu'au 28 février?

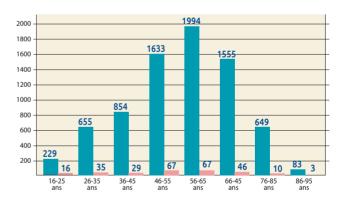
Demande souvent faite par les représentants de la forêt privée et de la forêt publique. La fermeture légale de la chasse dans les départements à loi locale se situe au 1^{er} février. Une telle demande exige une modification de la législation et ne peut aboutir sans votre accord et celui des chasseurs des 2 autres départements.

Nos permis de chasser

Evolution du nombre de validations



Pyramide des âges de la saison 2012/2013

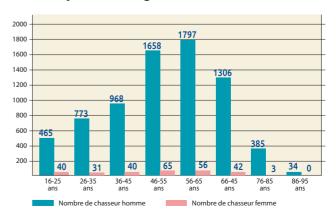


Le nombre de chasseurs est relativement stable. Pas de différence significative au fil des années. Les augmentations à partir de 2009/10 sont dues aux permis 3 et 9 jours.

On constate une augmentation des jeunes chasseurs entre les campagnes 2012/2013 et 2016/2017, qui pourraient être liée à 3 causes:

- Prix préférentiel et attractif de la validation du permis national la première année (68,94 € au lieu de 408,29 € pour 2017/18),
- Le nombre de partenaires dans une association de chasse ou de permissionnaires est augmenté dans le cahier des charges des chasses communales (1 pour 25 ha jusqu'à 250 ha soit 10 partenaires pour 250 ha), le prix de la part devenant abordable pour les jeunes chasseurs.
- Le nombre d'invités est illimité pour les battues.

Pyramide des âges de la saison 2016/2017



Evolution du nombre de candidats au permis de chasser depuis 2004



Le nombre de candidats est très supérieur au nombre de candidats reçus. Certains candidats passent le permis 2 voire 3 fois ce qui augmente le nombre de candidats qui est donc un chiffre relatif.

Les formations dispensées pour les chasseurs

Permis de chasser	252 reçus, 70% de réussite (5+2 sessions)
Permis de chasser allemand	14 reçus/24 (2 sessions)
Piégeage 2 jours complets	58 candidats (2 sessions)
Garde- chasse 3 jours	19 candidats (2 sessions)
Venaison 1/2 journée	65 candidats (2 sessions)
Formation Rabbitt	24 candidats (3 sessions)
Formation Tir à Plomb	10 candidats (1 session)
Formation Tir à l'ARC	48 candidats (2 sessions)
Chef de traque 1/2 journée	20 candidats (2 sessions)
Secourisme PSC1	17 candidats (2 sessions)
Secourisme canin	11 candidats (1 session)
Formation Cyné'Tir	800 heures de formation
Formation Tir pigeons argile	A venir

NOUVEAUTÉ 2017

Formation de secourisme canin, pour les chiens de chasse







La sécurité

La FDC 67 offre un gilet haute visibilité fluo à tous les amateurs de vélocross et VTT.

Lors de nos battues nous prenons toutes les précautions pour signaler nos battues avec des panneaux attention «Battue en cours».

L'apparition soudaine et sans bruit d'un cycliste dans le champ de tir des chasseurs peut être dangereuse dès lors que le cycliste n'est pas habillé en orange fluo.



Compte-rendu de gestion

Conformément aux statuts, je vous soumets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2016.

Activité de la Fédération

Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice

Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016 s'élèvent à 1113821€ contre 1 135 959€ pour l'exercice précédent. La Fédération a réalisé un bénéfice de 122 505€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016, contre un bénéfice de 80 020€ pour l'exercice précédent.

Résultats - Affectation

Examen des comptes et résultats

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, les produits d'exploitation se sont élevés à 1113821€ contre 1135959€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 22 138€. Cette baisse s'explique notamment par le fait que les produits de l'exercice précédent comportaient une reprise d'une partie de la provision pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 30007 €. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2016, les charges d'exploitation se sont élevées à 1074730€ contre 1057121€ pour l'exercice précédent, soit une hausse de 17609€. Cette augmentation des charges d'exploitation s'explique notamment par une légère augmentation des charges de personnel. En effet, celles-ci sont passées de 409546€ sur l'exercice précédent à 421571€ sur l'exercice clos le 30 juin 2016, soit une augmentation de 12025€. Par ailleurs, la provision pour indemnités de départ en retraite a fait l'objet d'une dotation de 13332€ alors que nous avions procédé à une reprise de 30007€ à la clôture de l'exercice précédent. A côté de ces hausses, il est à noter que les autres achats et charges externes ont baissé de 7404€ sur l'exercice passant de 417235€ à 409831€. De même les subventions accordées par l'association sont en léger recul et s'établissent à 46062€ au 30 juin 2016 contre 52457€ au 30 juin 2015. Suite à la baisse des produits d'exploitation et à l'augmentation des charges d'exploitation, le résultat courant non financier de l'exercice ressort en baisse et s'établit à 39092€ contre 78838€ pour l'exercice précédent. Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 39 158€ contre 78681€ pour l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel s'élève à 84424€ contre 2561€ pour l'exercice précédent. Cette forte hausse s'explique par une reprise de provision pour risque et charges de 80272€ suite à la fin définitive de l'affaire dite Stenger. Après prise en compte de l'impôt sur le bénéfice, l'exercice clos le 30 juin 2016 se traduit par un bénéfice de 122505€ contre un bénéfice de 80020€ pour l'exercice précédent. Notons que dans ce bénéfice de 122505€, est comprise la charge de



la dotation aux amortissements, relative aux immobilisations de la fédération, qui s'élève à 139 236 € pour l'exercice clos le 30 juin 2016. Pour finir, nous portons à votre connaissance que la capacité d'auto-financement de la Fédération au titre de l'exercice clos le 30 juin 2016 est stable puisqu'elle s'élève à 194 801 € contre 193 638 € au 30 juin 2015

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 122505€. Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de cet excédent de l'exercice, soit 122505€, aux réserves de notre Fédération, augmentant ainsi les fonds propres de la Fédération en les portant à la somme de 2706797€.

BILAN 2015-2016 (clos au 30/06/2016)

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/16	Net au 30/06/15
ACTIF				
Immobilisations incorporelles Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	41 606	40 309	1 297	4 898
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Construction	2 000 408	484 142	1 516 266	1 602 521
Installations techniques, matériel et outillage	109 096	93 444	15 652	16 789
Autres immobilisations corporelles	615 648	422 672	192 976	183 312
Immobilisations financières Prêts	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE	3 438 244	1 040 567	2 397 676	2 479 005
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	14 788
Créances				
Autres créances	90 824		90 824	102 692
Divers				
Valeurs mobilières de placement	0		0	2 798
Disponibilités	585 523		585 523	427 032
Charges constatées d'avance	76 797		76 797	80 229
ACTIF CIRCULANT	753 144	0	753 144	627 539
TOTAL DE L'ACTIF	4 191 388	1 040 567	3 150 821	3 106 545

BILAN	Net au 30/06/2016	Net au 30/06/2015
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise Réserve de gestion Réserve statutaires ou contractuelles Autres réserves RESULTAT DE L'EXERCICE	102 610 2 214 257 91 200 176 225 122 505	102 610 2 134 237 91 200 176 225 80 020
FONDS PROPRES	2 706 797	2 584 292
Provision pour risques PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	82 389 82 389	149 329 149 329
Emprunts et dettes auprès des étalissements de crédits	154 425	205 428
Dettes fournisseurs comptes rattachés	23 400	16 965
Dettes fiscales et sociales	103 043	103 634
Autres dettes	49 632	38 360
Produit constatés d'avance	31 136	8 537
DETTES	361 635	372 924
TOTAL DU PASSIF	3 150 821	3 106 545

BUDGET PREVISIONNEL 2017-2018

Produits 2017-2018	
1) Cotisations Adhésions Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	60 000 510 000
Total	590 000
2) Ventes Panneaux - doc - gibiers, cassette . Bandeaux, carnet souches, divers Kits trichines	4 000 2 400 35 500
Total	41 900
3) Prestations de services Suivi de territoires Plan de chasse Formations (piégeage+gardes chasse, etc.)	30 000 242 000 7 800
Total	279 800
4) Produits activités annexes Permis de chasser et équivalence allemande Formation cyné tir	21 000 74 100
Total	95 100
5) Subventions Convention Agrifaune Convention DDPP sangliers - 1an Convention trichines Convention pommiers - haies	0 0 15 000 8 400
Total	23 400
6) Autres produits Produit guichet unique Autres produits	71 224 2 500
Total	73 724
7) Produits financiers Transfert charges exploitation Autres produits	4 000 5 500
Total	9 500
Total général	1 093 424
Résultat Amortissement + Prov. pour risque et charges	-46 349 146 500
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	100 151
Remboursement du capital	54 641
RESULTAT DE TRESORERIE (sans tenir compte des décalages de règlement)	45 510

Charges 2017-2018	
1) Achats Doc - panneaux - territoires de chasse	
Total	36 500
2) Autres achats non stockés Electricité - carburant - fournitures adm plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens) Total	02 600
	93 690
3) Services extérieurs Locations (autres et matériels) Entretien et reparar matériels, véhicules et locaux Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs) Assurances Documentations	25 882 22 357 19 380 10 420 2 400
Total	80 439
5) Impôts et taxes 6) Salaires	2 000 44 000 8 500 36 59 500 3 000 7 400 5 500 23 205 44 114 197 255 30 185 321 000 164 606
	164 606 146 000
9) Dotations aux provisions	500
pour risques et charges 10) Autres charges	
Autres subventions Divers Intérêts prêts	30 000 400 2 648
Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	2 000
Contrats jachères Contrats non chasse	7 000 0
Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pieds	•
Total	69 598
Total général 1 1	139 773

	RECAPITULATIF
PRODUITS	1 093 424
CHARGES	1 136 773
RESULTAT	-46 349

COMPTE DE RESULTAT 2015-2016 (clos au 30/06/2016)

	01/07/15 au 30/06/16	01/07/14 au 30/06/15
Vente de marchandises Prestations de services Subventions d'exploitation Cotisations Autres produits de gestion courante 7 Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	7 524 388 011 51 463 576 914 4 747 15 162	4 738 364 419 62 506 590 579 78 856 34 860
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 113 822	1 135 959
Achats de marchandises Autres achats et charges externes Impôts et taxes Salaires et traitements Charges sociales Subventions accordées par l'association Amortissements Provisions Autres charges	25 129 409 831 19 159 274 350 147 221 46 062 139 236 13 332 410	13 139 417 235 20 449 267 829 141 717 52 457 143 625 0 671
CHARGES D'EXPLOITATION	1 074 730	1 057 121
RESULTAT D'EXPLOITATION	39 092	78 838
Produits financiers Charges financières	6 352 6 286	7 856 8 013
RESULTAT FINANCIER	66	-157
RESULTAT COURANT	39 158	78 681
Produits exceptionnels Charges exceptionnelles	85 622 1 198	2 561 0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	84 424	2 561
Impôts sur les bénéfices	1 077	1 223
EXCEDENT OU PERTE	122 505	80 020

Le FARB, activités et rapport financier

n 2016, le FARB a acquis pas moins de 6,74 hectares supplémentaires, soit 49 parcelles sur 37 sites dans 24 communes. A ce jour, avec 1018 parcelles au total, le FARB est ainsi propriétaire de plus de 245 hectares qui représentent 4626 sites écologiques sur 193 communes. Et les projets d'acquisitions ne manquent pas!

Les recettes

En 2016, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé au total 43 596 € de contributions au FARB. Rappelons que les recettes du FARB proviennent de ces contributions, mais aussi du produit de la chasse, de la vente de bois et de l'enveloppe LGV.

Les dépenses

Le FARB a acheté pour 47357 € de terrains au cours de l'année 2016. Ses frais sont constitués par les achats de terrains mais aussi les locations, les taxes foncières, les aménagements et entretiens et les études.



Rapport de la Commission Grand Gibier

par Frédéric Obry

Grands cervidés

Évolution quantitative

Nous pouvons noter que la saison écoulée il a été prélevé plus de biches que de faons.

Avec un total de 769 biches pour 732 faons de cerf, ceci marque à l'évidence un tir de réduction pour l'espèce Cerf. Dans la catégorie des mâles qui doivent représenter en théorie 1/3 des prélèvements, 308 daguets ont été tirés pour 229 C3.

Les réalisations totales B + Fc + C1 pour la saison écoulée à 1791 animaux se situent au même niveau que la saison écoulée, le minimum légal était fixé à 2208 prélèvements.

En ce qui concerne les bilans de réalisations par secteurs cynégétiques, il faut remarquer le décrochement observé pour les secteurs 1(Ingwiller) avec des réalisations de 145 cervidés (déficit 43 animaux) soit 77,13% du minimum et le secteur 4 (Donon) avec 394 prélèvements (déficit 172 animaux) soit 69,61% du minimum. Le secteur 3 (Saverne) avec 102,72% de réalisations se met en évidence.

Les secteurs 2 (88,59% du mini) ainsi que le secteur 5 (82,21% du mini) et le secteur 6 (89,50% du mini) sous réalisent la saison écoulée.

Il est à noter pour le secteur 2 que les prélèvements de la Réserve Nationale de Chasse de La Petite Pierre particulièrement élevés ont permis de tempérer les mauvais résultats du secteur 2. Le déficit du secteur 5 (97 animaux) est élevé, malgré une progression des tirs de 15% à 311 cervidés.

Le secteur 6 sous réalise à 223 prélèvements, ceux-ci étant stables depuis 4 années.

En ce qui concerne le daim, les prélèvements de 143 bêtes présentent un déficit de 17 animaux soit un taux de 89,38% du minimum.

Aspect qualitatif

Tous les trophées de C3 ont été présentés soit 228. Les tirs justifiés représentent 63,60% soit un niveau moins bon que le cru 2015 (69,68%), alors que les tirs injustifiés représentent 24,12%.

Les tirs justifiés de daims mâles en catégorie D3 ne représentent que 20% contre 70% de tirs injustifiés.

Les secteurs 6 et 4 présentent le plus fort taux de tirs justifiés en catégorie C3, le secteur 2 avec 53% de tirs justifiés porte cette année le bonnet d'âne. En ce qui concerne les chevreuils, l'attribution globale a été de 8061 brocards pour 16130 chevrettes soit un total de 24191 animaux.

Cette espèce manifestement en bonne santé ne nous livre pas tous les résultats attendus en terme de gestion selon les secteurs.



Sangliers

Avec 15207 individus prélevés, en recul net par rapport à l'année précédente, il paraît évident que la saison à venir risque de nous poser des problèmes de dégâts qui causeront des soucis à nos partenaires du FIDS. Nous comptabilisons déjà 100 hectares de dégâts supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Les semis de maïs réalisés dans des conditions climatiques défavorables (froid + sécheresse) nous imposent à l'évidence de tirer un maximum de sangliers en cette période printanière. C'est à ce prix que nous parviendrons à garder l'avantage sur nos départements voisins du Haut-Rhin et de la Moselle.

Compte-rendu de la Commission Petit Gibier

par Pascal Kentzinger

ermettez-moi tout d'abord d'avoir une pensée pour mon prédécesseur et ami Fernand Grasser, président de la Commission Petit Gibier durant ces 14 dernières années, où il a œuvré sans relâche à la défense des chasseurs de plaine. Fernand continue à assister la commission dans ses travaux où son expérience nous est d'une aide précieuse. Il vous donne rendez-vous sur le stand de son Association bas-rhinoise des chasseurs de petit gibier lors de la journée de la Chasse et du Piégeage le dimanche 11 juin à Kolbsheim.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer le travail au quotidien de nos gardes-chasses et piégeurs, leurs actions sont indispensables et contribuent fortement à la valeur de nos lots de chasse.

Situation de nos gibiers de plaine

Après une année marquée par une sècheresse exceptionnelle la saison dernière nous a gratifié de précipitations hors-norme, comme pour rat-

15

Assemblée générale

traper le déficit de pluie. Nos gibiers s'en seraient bien passés...

D'autant plus que le pic de pluie est tombé en pleine période de reproduction avec des niveaux deux fois au-dessus des normales saisonnières. Autant vous dire que la reproduction a été quasiment nulle l'an passé, tant et si bien, que beaucoup d'entre vous ont décidé de lever le fusil, ce fut une sage décision.

Quelle que soit l'espèce concernée, le niveau de population de nos petits gibiers de plaine reste relativement faible à l'exception de certains territoires offrant un biotope favorable, je pense notamment à la zone de conservation du grand hamster d'Alsace.

Nos techniciens mènent depuis plusieurs années des comptages nocturnes au lièvre sur différent GGC de plaine. La Commission entamera courant de l'année un travail d'analyse, croisé avec les tableaux de chasse, dans le but de mieux cerner l'évolution des populations et de vous proposer le cas échéant des mesures de maintien ou de sauvegarde de l'espèce.

Ce qui m'amène à vous parler du Plan de Relance Petit Gibier qui est une nouvelle fois reconduit pour cette saison.

Pas moins de 14 types de contrats ou d'aides, dont certains subventionnés en totalité par votre Fédération, vous sont proposés. S'y ajoutent les remboursements de votre matériel de régulation via les GGC.

Au total vous avez sollicité la Fédération pour un montant de plus de 28 000 euros en 2016. Même si cela peut paraître élevé, nous sommes bien en deçà du budget alloué dans le cadre du Plan de Relance.

J'ajouterai que la répartition des subventions est bien inégale entre les GGC. Dans certains GGC de plaine, les locataires ne réclament aucune subvention. Cela nous a interpellé au sein de la Commission et nous allons prochainement contacter les présidents de ces GGC afin de connaitre leur réel besoin en matière d'aide.

Nous voudrions faire un focus sur les plantations de haies et d'arbres fruitiers. Car contrairement aux jachères ou aux inter-cultures, qui bien qu'importantes n'en reste pas moins provisoires, les haies et les arbres sont des



aménagements pérennes qui profiteront à vos territoires sur la durée. Ces opérations sont subventionnées depuis une dizaine d'années à présent et vous ont permis de reconstituer près de 11 kms de haies vives grâce à la plantation de plus de 18 000 plants d'arbustes ou d'arbres en voie de raréfaction comme les cormiers, les néfliers ou les alisiers.

C'est absolument remarquable et montre bien l'engagement fort des chasseurs en matière de biodiversité. Pour clore ce chapitre sur la qualité de nos territoires, un mot sur le FARB. Cet organisme, dépendant de votre Fédération, vous permet de bénéficier de parcelles qui souvent constituent les derniers ilots de refuge pour la faune de plaine.

La Commission tenait à rappeler que depuis quelques années en plus de l'achat, qui devient de plus en plus difficile, surtout en zone cultivée, le FARB se propose de louer des parcelles et de les mettre à disposition du locataire de chasse. N'hésitez donc pas à le solliciter si de telles opportunités se présentaient sur vos lots.

La Commission Petit Gibier va également élaborer un contrat type de gestion chasseurs/agriculteurs dans le cas où vous souhaitez en confier l'entretien à ces derniers.

Pour information, plus de la moitié des dépenses du FARB sont consacrées à des travaux d'améliorations de ses propriétés, aussi la Commission aimerait vous proposer de participer à des chantiers un peu à l'image de ce qui se pratique dans d'autres associations environnementales.

Ceci permettrait à la fois d'entretenir, à moindre frais, bien plus de surface, et pourrait également être l'occasion de communiquer sur le rôle important des chasseurs en matière de sauvegarde des biotopes.

Enfin, comme vous le savez, le FARB ne vit que de vos cotisations. Aujourd'hui, un peu plus d'un tiers des locataires contribuent volontairement à son fonctionnement.

Et comme vous l'avez vu dans l'exposé de Nicolas, la majorité des acquisitions se font à présent dans des zones boisées et non plus exclusivement en plaine. C'est pourquoi, la Commission compte vraiment sur vous cette année et à l'avenir pour cotiser au FARB. Montrez-nous que vous vous donnez les moyens d'avoir des territoires de chasse toujours plus attrayants, la maitrise foncière est l'un des moyens d'y arriver.

Je terminerai ce compte-rendu sur l'un des grands chantiers qui attend la Commission cette année, à savoir la rédaction du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour toutes les bonnes suggestions que vous avez transmises à la Fédération à l'aide du questionnaire joint dans le dernier numéro d'Infos'Chasse 67. N'hésitez pas à nous faire part de toute idée que vous jugerez utile à l'élaboration du Schéma.

Il me reste à remercier les membres des Commissions Petit Gibier et Environnement pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrains.

Merci aussi aux techniciens pour leurs précieux conseils et aux «filles» pour la gestion et l'organisation de nos réunions. Ainsi qu'à notre directrice Estelle Glattard, à notre président Gérard Lang et son conseil d'administration pour leur confiance.

Pour conclure, je voudrais vous dire que la Chasse du petit gibier a de l'avenir dans notre département.

Certes, c'est une chasse exigeante en temps passé sur le terrain, mais comme le disait un président de Fédération du centre de la France, il faut beaucoup donner à la nature pour lui en prendre un peu.

Soyez convaincus de l'engagement de votre Fédération des Chasseurs, et de sa Commission Petit Gibier, pour vous soutenir dans vos efforts.

Les médaillés 2017



Jean-Georges Hepp, médaille d'argent

Infatigable, disponible, perfectionniste et tenace, telles sont les multiples qualités de Jean-Georges pour qui la retraite n'est pas de tout repos! Jean-Georges, tu as été toute ta vie très actif. Toujours «la tête dans le guidon» dans ton entreprise artisanale, du matin jusqu'au soir, sans compter... Passionné de chasse, tour à tour louvetier, estimateur et surtout opérateur du Cyné'tir durant de nombreuses années...

Non seulement...

Tu as largement contribué au suivi des travaux du nouveau siège de la FDC 67 en assurant la coordination entre l'architecte et les différents corps de métier.

Tu as participé activement aux réunions de chantier et aux réceptions de travaux. Bref, tu as été d'une aide extrêmement précieuse!

Mais encore...

Comme tu es insatiable, tu as encore ajouté une autre corde à ton arc... Tu as été aussi «notre paysagiste» très méticuleux qui a su entretenir d'une main de maître tout l'espace vert de la Fédé. C'est pourquoi, j'ai grand plaisir de te remettre la médaille d'argent de la Fédération, amplement méritée.

Paul Trendel, médaille d'argent

Depuis 1979, date de ton 1er permis de chasser, que de chemin parcouru! Successivement partenaire, puis viceprésident de l'Association de chasse d'Albé, enfin Président depuis 2013, tu as également géré le lot du Rossberg en forêt de Bischoffsheim pendant un bail.

Tes séjours de chasse à l'étranger t'ont mené au Cameroun, en Namibie, en Colombie britannique, en Alaska et en Pologne mais aussi en Suède et au Danemark.

Que dire d'autre, sinon que sans ton épouse Mady tu aurais souvent manqué de munitions ou tout simplement encore d'une arme puisque c'était elle qui te préparait tout ton paquetage!

Ton surnom de Théodore de la Trendule ou encore de Belzébuth, te poursuivent depuis fort longtemps, depuis que, avec tes fourches caudines, tu aiguillonnais certains pauvres chasseurs qui t'accompagnaient... Pense à ce pauvre M. Wintz.

Fidèle en amitié, tu as su transmettre à tes fils Eric et Christophe cette passion de la chasse.

Tes exploits de chasse nombreux, t'ont conduit à occire l'oie la plus idiote de Suède avec un calibre 9.3 x 62! Même le sanglier blanc du Donon a été l'une de tes actions de chasse les plus remarquables.

Pour toutes ces raisons, mon cher Paul, nous t'attribuons la médaille d'argent.

René Kranklader, médaille de bronze

Garde-chasse de M. Jean-Pierre Loechleiter pendant 18 ans, sur les différents lots de chasse de Hessenheim, Heidolsheim, Sundhouse et Neuve-Eglise, vous êtes un homme de confiance, compétent et disponible. Vous êtes toujours en service pour l'Association de chasse Vauban pour laquelle vous vous engagez pleinement, aucun sacrifice n'est superflu. J'ai l'honneur de vous remettre cette médaille de bronze, largement méritée.

Jean-Michel Mathias, médaille d'argent

Depuis 1993, tu chassais avec ton ami Guy Mourer, président de l'Association de Chasse du Lemebari, sur les lots de Bietlenheim et Weyersheim et ce, pendant plus de 20 ans.

Tu es un fou de l'armée! Au début des années 80, tu es détaché par la

17

Poste à la Poste des Armées au Liban et en Centre Afrique. Au Liban, plus précisément à Beyrouth, tu commandais le Bureau Postal Militaire établi à la Résidence des Pins et tu étais présent lors de l'attentat détruisant le Poste Drakar le 23 octobre 1983. Tu es par ailleurs, aussi médaillé des anciens combattants.

Ton temps libre de retraité... Tu adores le passer dans ta mini-forêt au cœur de la nature.

Depuis 2009, tu es un de nos opérateurs du Cyné'tir, poste que tu occupes avec beaucoup d'enthousiasme et de compétences....

C'est pour cela que j'ai grand plaisir de te remettre la médaille d'argent de la Fédération.

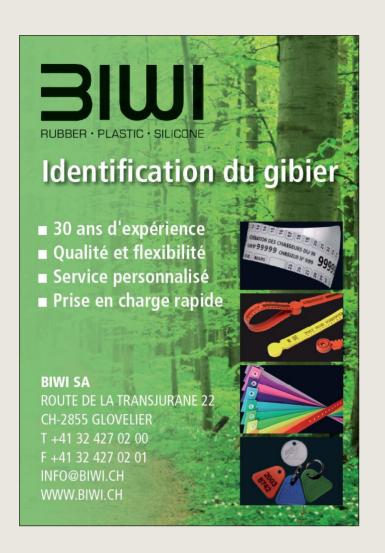
Bernard Stahl, médaille de bronze

Vous habitez Wahlscheid sur le plateau lorrain en haut de la colline qui surplombe votre village. Je me souviens d'avoir passé chez vous il y a 30 ans en 1968. Après la saison de chasse. Vous m'aviez conservé dans votre congélateur près d'une centaine échantillons de foie, de rein, de cœur pour faire de la recherche génétique sur les cerfs. Sur lesquels nous avons fait avec l'Université de Vienne les électrophorèses enzymatiques pour déterminer le patrimoine génétique du cerf. Vous m'avez fait visiter votre parc à cerf de 6 ha, ainsi que vos mues successives des mêmes cerfs. En fait, vous faisiez de la génétique sur le terrain et vous m'aviez montré la très forte détermination génétique des bois qui se ressemblaient fortement d'année en année quant au nombre de pointes et surtout leurs positions sur le merrain. Vous m'aviez offert un magnifique tableau en verre représentant une chasse à courre que i'ai soigneusement conservé dans mon salon à coté de mes trophées. Vous aviez exercé depuis plus de 35 ans votre art de garde-chasse au Schneeberg puis au Donon chez mon ami le Docteur Raymond Pax puis chez son fils le Dr Michel Pax. Ces 2 grands biologistes vous ont nécessairement intoxiqué par la biologie, en particulier par celle du cerf. La chasse du cerf c'est toute votre vie. C'est aussi la mienne.

Résultat du vote des résolutions

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 1961 et 2037

	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan: Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2016 et l'affectation du résultat? (du 01/07/2015 au 30/06/2016)	100 % 2031 2031/2031	0 % 0 0/2031	7
Approbation du budget prévisionnel: Approuvez-vous le budget 2017/2018? (du 01/07/2017 au 30/06/2018)	99,60 % 2023 2023/2031	0,40 % 8 8/2031	7
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire: Actuellement à 78 €, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne?	78 € 95,18 % 1939 1939/2037	79 € 4,82 % 98 98/2037	1
Choix du montant «Suivi de territoire »: Quel montant choisissez-vous pour la prestation « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 96,97 % 1950 1950/2011	0,18 € 3,03 % 61 61/2011	27
Choix du montant «FARB»: Quel montant choisissez-vous pour la contribution «FARB» à l'hectare?	0,32 € 96,84 % 1899 1899/1961	0,36 € 3,16 % 62 62/1961	77
Approbation de la motion: prouvez-vous la motion conjointe avec Alsace Nature relative à l'interdiction de circulation des véhicules à moteur, sauf pour les personnes ayant un intérêt légitime ?	99,51 % 2023 2023/2033	0,49 % 10 10/2033	5











Faune et chasse au lendemain de la Grande Guerre autour de Sélestat

Au lendemain de la Grande Guerre, au début des années 1920, les chasseurs alsaciens retrouvent un gibier abondant mais aussi les problèmes de dégâts dans les cultures, en particulier autour de Sélestat.

Des sangliers qui s'égarent

La plaine entre Sélestat et le Rhin apparaît comme un secteur très giboyeux. En février 1922, le facteur de Mackenheim découvre au cours de sa tournée, un sanglier qui s'étant aventuré sur le canal du Rhône au Rhin pris par la glace. Mais l'animal avait fait céder la très mince couche sous son poids et essayait vainement de se hisser sur les plaques de glace.

Le facteur s'empresse de chercher une hache auprès de l'éclusier le plus proche et tue l'imprudent sanglier. Le journal Le Nouveau Rhin français ne précise pas qui profita de la venaison.

Autour de Marckolsheim, de grandes battues sont régulièrement organisées. En février 1923, le garde forestier Louis Bucher tire une laie de 150 livres tandis que René Siegel et Jules Eltern abattent chacun un renard. Au cours de l'hiver suivant, en décembre 1923, les chasseurs surprennent une compagnie de huit bêtes noires et en abattent trois d'entre elles. Les agriculteurs se plaignent depuis quelque temps des ravages de ces sangliers. Aussi, le correspondant local du journal se réjouit-il ouvertement: « Ces prouesses sont une bonne fortune pour la contrée et nous en félicitons les habiles chasseurs ». Quelques jours plus tard, c'est le garde-chasse Ott de Schoenau qui est mis à l'honneur dans la presse régionale. Il a réussi

De beaux tableaux dans le Ried

L'année suivante se montre tout aussi heureuse pour les chasseurs du Ried de Sélestat. En janvier 1924, une battue est organisée à Marckolsheim dans le lot de M. Hartmann résidant à Munster. Quatorze chasseurs et douze rabatteurs prennent part à cette chasse au petit gibier. Le tableau de chasse comprend soixante et onze lapins de garenne, trois lièvres et trois perdrix auxquels on adjoint un beau renard tiré par Louis Elter. Quelques jours plus tard, des gardes-chasse tirent dans les îles du Rhin près de Schoenau trois énormes sangliers qui depuis quelque temps ravageaient les champs alentours. Toujours en janvier 1924, un curieux spectacle s'offre aux habitants de Muttersholtz. Sur la vaste étendue des prés glacés entre Muttersholtz et Ehnwihr circule une centaine de cervidés qui se sont rassemblés sous l'effet du froid. Ils restent loin des villages et se tiennent prudemment hors de la portée de fusil. Quelques chasseurs retirent quelque argent de la capture de certains animaux. Ainsi, un agriculteur de Marckolsheim obtient la coquette somme de 560 francs pour la vente des peaux d'une martre et d'une fouine. Jacques Keller, garde-chasse dans la même commune, vend la fourrure d'un superbe renard qu'il tire en novembre 1924.

Sangliers et lièvres dans le vignoble

Sur les collines à proximité de Sélestat, les viticulteurs se retrouvent confrontés à une prolifération de sangliers et de lièvres qui font le bonheur des chasseurs locaux. En mars 1922, un vigneron de Dambach-la-Ville constate, à sa grande stupeur, qu'une pièce de vigne de trois ans est complètement dévastée. Des ceps sont coupés et des sarments gisent éparpillés sur le sol. Il imagine qu'il s'agit d'un acte de vandalisme ou bien d'une obscure vengeance. Des experts sont consultés. Leur verdict est formel: les pieds de vigne ont été rongés au cours



de l'hiver par des lièvres. Un mois plus tard, sur le même ban, dans le lot de chasse de M. Bleger, le gardechasse Heinrich abat deux sangliers et en blesse grièvement un troisième. Il suit les traces de sang mais perd finalement la trace de l'animal. Le journaliste qui rapporte cette anecdote se montre enthousiaste: « Toute la contrée y applaudit et se félicite de la disparition des monstres qui deviennent un vrai fléau».

Les sangliers prolifèrent effectivement dans le vignoble du secteur de Sélestat si l'on en croit la presse de l'époque. En juillet 1922, un sanglier de 180 livres qui était venu au petit matin se rassasier dans les blés à proximité du village d'Eichhoffen est surpris au retour par le chasseur Joseph Freund qui l'abat d'une seule balle. Le 17 novembre 1922, les chasseurs de Blienschwiller organisent une battue pour réduire les effectifs de sangliers qui menacent les récoltes. Un seul sanglier du poids respectable de 110 kg est tiré. Et le Nouveau Rhin français de commenter: «Il est à souhaiter aue le nemrod ait beaucoup d'imitateurs car l'exemplaire ci-dessus n'est pas à lui seul la

terreur de la contrée ». Les sangliers du vignoble ont tout à craindre d'un fin fusil. Joseph Bleger qui chasse notamment à Scherwiller fait savoir le 10 janvier 1924 qu'il a prélevé pas moins de neuf sangliers depuis le jour du Nouvel An.

A Blienschwiller début mars 1924, une drôle de mésaventure surprend deux viticulteurs. M. Kolbath et son gendre Louis Schneider travaillent dans leurs vignes lorsqu'ils sont attaqués par un énorme sanglier. Le solitaire avait été blessé quelques jours auparavant par la balle d'un chasseur. Les deux hommes très courageux saisissent leurs haches et

parviennent à abattre la bête furieuse. En guise de dédommagement et de félicitation pour leur courage, M. Blumstein de Dambach, locataire du droit de chasse sur le ban communal, leur offre la dépouille du sanglier.

Ainsi, voici près d'un siècle, les sangliers causaient déjà bien des tracas aux agriculteurs alsaciens.

Philippe Jéhin

INFOS'CHASSE 67

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 7 février 2017 à 19h

Présents

Mme A. SCHAEFFER, MM. G. LANG, H. KASTENDEUCH, M. SCHIRER, C. MULLER, B. SCHNITZLER, M. GEWINNER, Ch. KLEIBER, P. CAUSSADE, F. OBRY, G. DE GAIL.

Représentés

MM. M. PAX (pouvoir à G. Lang),
P.T. SCHMITT (pouvoir à M. SCHIRER),
H. BURLET (pouvoir à F. OBRY).

Participante

Mme E. GLATTARD (Directrice).

1. Préparation de l'assemblée générale 2017

Le président soumet au vote l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale 2017 ainsi que les formulaires de vote et le rétroplanning.

Le conseil approuve à l'unanimité, les propositions suivantes :

- date et lieu: samedi 29 avril 2017 à 9h Salle Polyvalente, 83 rue du Général de Gaulle à Geudertheim. (Possibilité de voter dès 8 h 30);
- l'ordre du jour de l'assemblée générale sera indiqué sur les propositions d'invitation des chasseurs;
- la participation des Cors de Chasse «Rallye des Trompes de Strasbourg»;
- le verre de l'amitié sera offert à l'issue de l'AG par la Fédération;
- les formulaires de vote «territoire de chasse, participation personnelle» et «territoire de chasse, en cas de non-participation personnelle»;
- le rétroplanning fixant les dates limites de dépôt des dossiers de vote :
- dépôt au bureau de la FDC: 7 avril 2017 à 16h;
- envoi par courrier 8 avril 2017, le cachet de la poste faisant foi;
- dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC au plus tard pour le 9 avril 2017.

Duplicata du timbre vote : Il est décidé à l'unanimité, que le duplicata du timbre vote ne pourra être délivré que sur demande écrite et signée de l'adhérent. Dans l'hypothèse où le jour de l'élection un adhérent voudrait utiliser le duplicata alors qu'il est déjà votant dans un dossier de vote, seule sera prise en compte sa voix existant dans le dossier de vote. Plus généralement, lors d'un doublon dans un dossier de vote, les voix correspondant au doublon seront annulées dans les 2 dossiers.

Il est décidé, à l'unanimité, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner la date et le lieu de l'AG sur les pouvoirs parce que les timbres sont millésimés pour l'année en cours. Le timbre de vote et la signature de l'adhérent sont suffisants.

Un conseil d'administration est fixé au jeudi 20 avril 2017 à 19h au siège de la Fédération des Chasseurs pour l'arrêté des listes de vote et le choix du bureau. Il sera précédé, à 18 h 30, de l'AG du FARB.

2. Propositions de distinctions

Une médaille de bronze pour:

- Monsieur Bernard STAHL (M. PAX)
- Monsieur René KRANKLADER (C. MULLER)

Une médaille d'argent pour:

- Monsieur Jean-Georges HEPP (GL)
- Monsieur Jean-Michel MATTHIAS (GL)
- Monsieur Paul TRENDEL (F. OBRY)

3. Examen des procès-verbaux

- Destruction d'espèce protégée (B.B.). La Fédération se portera partie civile. En cas de poursuite, Maître SCHIEBER HERRBACH sera chargé du dossier.
- Agrainage et affouragement (H.P). La Fédération ne se portera pas partie civile. (La FDC ne subit pas de préjudice, pas de gibier braconné).
- Agrainage, dépassement du nombre de places. (N.P.). La Fédération ne se portera pas partie civile. (La FDC ne subit pas de préjudice, pas de gibier braconné).

4. Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel 2017/2018 est approuvé à l'unanimité.

5. Salon de la chasse

Le CA décide à l'unanimité de ne pas s'engager dans une future participation à un salon de la chasse.

6. Subvention

La demande de subvention de la FDSEA pour un plan de lutte collective contre les corvidés, pour un montant de 2000€, est acceptée à l'unanimité moins l voix.

Le CA est favorable à la mise en œuvre d'une application pratique des résultats de l'approche écologique et historique du cerf de Mesdames DUCHIRON ET SCHNITZLER.

7. Devis extincteurs

Le devis d'extincteurs de la société SICLI pour l'installation et l'entretien des extincteurs est accepté à l'unanimité pour : les locaux, le Cyné'Tir, le tunnel de tir, le Mobil'Faune, les chalets du territoire école du Herrenwald et les véhicules de service de la FDC.

8. Revêtement de sol pour l'entrée de la Maison de la Chasse

Le CA est d'accord à l'unanimité pour le principe, mais rejette le devis présenté.

9. Site internet

Le CA a confié à la Directrice Madame Estelle GLATTARD, le soin de mettre notre site internet au goût du jour.

10. Projet «Fellwechsel»

Le CA est d'accord à l'unanimité de s'associer avec la Fédération des Chasseurs du Bad-Würtemberg pour le projet «Fellwechsel», destiné à valoriser les peaux de renards et des autres petits carnivores, en application selon les textes en vigueur.

11. Petites annonces dans Infos'Chasse 67

Comme souhaité par des chasseurs via le questionnaire, la FDC n'acceptera plus, dans ses petites annonces, les propositions de journées de chasses. (Unanimité moins une voix). 12. Livre «la bécasse des bois» de Yves

FERRAND et de François GOSSMANN

Le CA charge Mme Estelle GLATTARD de racheter le stock des livres restant (150), au prix de 1500 euros.

13. Sécurité des non chasseurs

Afin d'améliorer la sécurité des non chasseurs, le CA décide à l'unanimité d'offrir à tous les clubs de VTT des gilets fluo. Le but est de créer une dynamique pour le port des gilets fluo par tous les utilisateurs de la nature. Merci à tous les Présidents de GGC de contacter les associations de VTT, etc.

14. Diver

Le jugement condamnant un locataire de chasse à payer 40 .000 euros pour dégâts de gibiers en milieux forestiers est consultable à la FDC 67, y compris les différentes remarques des avocats spécialisés.

Madame Estelle GLATTARD est chargée de procéder au renouvellement de l'arrêté portant agrément de la FDC 67 au titre de l'article du code de l'environnement, en lien avec la protection de l'environnement.

CA par mail: RESULTATS

CA par mail du 29/11/2016 approuvé à l'unanimité

- Modification du PLU de Benfeld validé par le Maire et l'Administration: la FDC décide, pour des raisons humanitaires, de ne pas s'opposer à ce projet de transformer un hectare de mais en une prairie devant être occupée par des gens du voyage un mois par an.

CA par mail du 23/12/2016 approuvé à l'unanimité

- GGC du Champ du Feu: subvention accordée pour la création d'un site internet à hauteur de 1500€, sur présentation de facture.
- Autorisation d'utiliser un lien vers notre site www.fdc67.fr, ainsi que de diffuser les articles provenant d'Infos'Chasse 67 en mentionnant l'origine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.









SECOURISME CANIN

Les chasseurs au secours de leurs chiens

omme nous vous l'avions annoncé dans le dernier numéro d'Infos'Chasse 67, le 22 avril dernier s'est tenue la toute première formation «Secourisme canin» animée par la Protection Civile du Bas-Rhin. Celle-ci a été fortement appréciée des participants, se révélant passionnante et enrichissante.

Lors de cette journée, les chasseurs présents ont été sensibilisés aux conduites à tenir pour faire face aux différentes situations qui pourraient mettre la vie de leurs chiens en danger lors d'une action de chasse, avec des exercices pratiques pour alerter et dispenser les premiers soins dans l'attente d'une prise en charge par un vétérinaire.

C'est avec la plus grande attention que les onze premiers candidats (5 hommes et 6 femmes) ont suivi les explications



et les conseils donnés par Mme Carine André, formatrice et maître-chien, accompagnée de ses deux assistants Régis Muller et Nina Batista. Ils ont pu, en marge de la théorie, s'exercer sur les chiens des formateurs (Ghyzmo, le Basset Fauve de Bretagne; Xéna, la Malinoise; Marley, le Beauceron), tous trois habitués aux manipulations, avec par exemple la pose de pansements ou d'attèles, la réanimation, etc.

Formation Corvidés piégeage / tir

ans le cadre de l'organisation d'une lutte collective encadrée, une formation spécifique s'est déroulée les 2 et 3 mars auprès de 70 participants. Celle-ci était assurée par la

FDC 67, l'association des Piégeurs Agrées et des Gardes-Chasse du Bas-Rhin, la FREDON Alsace et les lieutenants de louveterie, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA.



FORMATION

Piégeage

candidats ont assisté à la première formation piégeage de l'année. Cette formation se déroulait sur 2 journées : la première en salle, et la seconde partiellement sur le sentier de piégeage de Kolbsheim.

PRÉPARATION À L'EXAMEN DU

Permis de chasser

près le succès de la première session de janvier qui a réuni 84 candidats, la session 2 (juillet/septembre) est dorénavant complète. Il reste encore des places pour les sessions suivantes, notamment la session de septembre 2017.

Formations Chasse à l'arc

1. Pratique complémentaire

Le 23 avril a eu lieu la formation pratique complémentaire de chasse à l'arc animée par Renaud Gerst, Président de l'ACABR (Association des Chasseurs à l'Arc du Bas-Rhin), accompagné de Gilles Mercier, Philippe Aubert, Jérôme Heidrich et Laurent Busché. 25 participants ont pu s'exercer sur 2 ateliers : en salle (techniques d'affûtage des lames, empennage, montage des flèches, choix des flèches, camouflage et matériel), puis sur le terrain au Herrenwald (monter en sécurité sur un tree-stand, test papier, test pointe entrainement et lames de chasse, tir sur cible 3D, etc.).



2. Réglage des arcs

le 12 mars 2017, 30 personnes ont participé à une formation sur l'optimisation d'un arc à poulie (réglage du came-lean, synchronisation des poulies, réglage du center-shot, etc.).

FORMATION

Équivalence du permis de chasser allemand

et examen (avec formation «rabbit» préalable), initialement prévu en février/mars, a dû être annulé faute de participants. Rendezvous pris pour la prochaine session prévue en septembre.

FORMATIONS PRÉVUES

2^{ème} semestre 2017

- Chef de traque : 8 septembre
- Equivalence du Permis de chasser Allemand: 28 septembre + « rabbit » (28 août + 11 sept. + 18 sept.)
- Piégeage : 28 et 29 sept.
- Hygiène de la venaison : 23 novembre

Du nouveau pour le réseau des nouveaux chasseurs

a FDC 67 accueille ses nouveaux chasseurs (Permis de chasser de moins de 10 ans) sur le territoire école du Herrenwald. Les activités proposées sur le massif permettront aux nouveaux chasseurs de gagner en expérience (sécurité, sorties affût, battues, entretien d'aménagements cynégétiques). A venir, des projets de sorties bécasses et pigeons, des démonstrations sur les pratiques de chasse, et des ateliers thématiques. Ces activités seront également ouvertes aux futurs chasseurs désireux de passer leur permis de chasser, aux accompagnants et leur chiens (en qualité de traqueurs, afin de se faire une idée d'une journée type de chasse) et aux bénévoles de la FDC 67.



Renseignements et inscriptions auprès de Romain Weinum

06 86 80 24 85 romain.weinum@fdc67.fr

- Gardes-chasse particulier: 15, 23 et 24 novembre
- Secourisme PSC1 : à définir selon le nombre de participants intéressés.
- Secourisme canin: à définir selon le nombre de participants intéressés.

Si vous êtes intéressé(e) par nos formations, veuillez vous rendre sur le site de la Fédération des Chasseurs www.fdc67.fr et téléchargez le formulaire dans la rubrique «Formations» / «Inscriptions».

25



Chalara: une maladie parasitaire du frêne dangereuse pour les usagers de la forêt

ette maladie qui s'étend à grande vitesse dans les forêts d'Alsace engendre des risques élevés de chute d'arbres ou de branches, nécessitant dans certains peuplements de prendre des mesures drastiques afin de garantir la sécurité des usagers de la forêt.

Une maladie récente

Le frêne est actuellement victime d'une maladie provoquée par un champignon parasitaire dénommé « Chalarose ». Arrivée il y a moins de 10 ans en provenance d'Europe orientale, cette maladie entraine un dépérissement rapide des arbres avec des risques de chute de branches et de rupture.

Maladie spécifique au frêne, la chalarose n'est pas transmissible aux autres espèces vivantes, hommes et animaux en particulier.



Un champignon qui pénètre par les feuilles

a chalarose est véhiculée par un champignon de duelques millimètres qui pénètre par les feuilles, provoque leur flétrissement et passe ensuite dans les branches. Lorsqu'ils sont touchés les frênes utilisent leurs réserves pendant plusieurs années pour reconstituer tant bien que mal leur feuillage, mais cela les fragilise énormément. Le champignon en profite pour infecter le pied des arbres en s'insinuant dans les fissures de l'écorce, entrainant progressivement la mort de l'arbre notamment par des nécroses du système racinaire.

Prévenir tout risque d'accident

Cette maladie provoque d'importantes nécroses au pied de l'arbre, rendant les opérations d'abattage délicates, la moindre vibration pouvant entrainer la chute de l'arbre. Ces chutes imprévisibles ont été à l'origine de plusieurs accidents sur les chantiers d'exploitation en Alsace. De fait, l'ONF privilégie l'exploitation à l'abatteuse des arbres malades afin de ne pas mettre en danger les bucherons. Dans les parcelles à forte proportion de frêne, ces exploitations sont impressionnantes car la seule récolte des arbres malades génère des volumes importants.

C'est ainsi que ce printemps des dizaines d'hectares ont fait l'objet de récolte de sécurisation dans l'est du massif de Haguenau, générant des milliers de m3 de billons de frênes, alors que seuls les arbres atteints ont été coupés. Ces chantiers hors-normes génèrent un certain émoi chez les usagers de la forêt habitués à des récoltes plus progressives. Mais dans certains cas de figure. lorsque le frêne est omniprésent dans les peuplements et que la maladie est fortement installée, il n'est plus possible de garantir la sécurité des usagers. C'est le cas par exemple dans le massif de l'Illwald, pour lequel la commune de Sélestat a pris un arrêté interdisant l'accès à toute personne. Cette interdiction ne s'applique pas à certains ayant droits comme les chasseurs par exemple, qui peuvent continuer à accéder au massif sauf par temps de vent. L'ONF a pris la même décision pour 5 grands massifs domaniaux dans les Hauts de France qui resteront interdits au public tant que les itinéraires de randonnées ne seront pas sécurisés. La situation étant évolutive, les opérations de sécurisation vont se poursuivre. Un seul passage n'est pas toujours suffisant, de nouveaux dépérissements pouvant être constatés quelques mois seulement après une coupe de sécurisation. Ces coupes risquent donc de se poursuivre pendant plusieurs annees. Certains frênes semblent résistants et pourraient constituer un espoir pour les propriétaires forestiers concernés mais rien n'est acquis, l'arrivée de la maladie étant trop récente pour savoir s'il s'agit de résistances provisoires ou réelles. Il est bien probable que dans la plupart des massifs les opérations de sécurisation stopperont lorsqu'il n'y aura quasiment plus de frêne, suscitant de fait des questions sur la pérennité du couvert forestier des massifs à très forte proportion de frêne.



Illustration de nécroses pouvant apparaitre au pied de l'arbre infecté, souvent en combinaison avec des pathogènes secondaires tel que l'Armillaire.

Heureusement les surfaces à fortes dominance de frêne restent localisées en Alsace, pour l'essentiel dans les zones alluviales. Les massifs des collines et des montagnes sont peu impactés car le frêne y est beaucoup moins présent. La prudence est de mise lors de l'organisation de vos chasses, particulièrement au moment de définir les postes et les zones à parcourir par les traqueurs.

Cédric Ficht Chef de service Forêt - ONF Agence Nord-Alsace

> Pour en savoir plus : http://www.fraxinus.fr http://ephytia.inra.fr/fr/C/20407/ Forets-Chalarose-du-frene

SAISON 2017-2018

Distribution des bracelets de cerfs, de daims et de chamois



La distribution des bracelets de cerfs, de daims et de chamois se déroulera au siège de la FDC 67

à partir du mardi 25 juillet 2017

tous les jours du mardi au vendredi inclus (fermeture des bureaux le lundi) de 10h à 16h en continu, sur présentation Veuillez noter que de l'original de l'arrêté préfectoral. es chèques sont à établir à l'ordre de la Fédération

Le prix du bracelet reste inchangé, soit 8€

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHERE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 28 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein «le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage : ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Avec une moyenne de 300 clients par an, Klein Inter Autos

des Chasseurs du Bas-Rhin.

a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire des économies sur votre prochaine voiture!

À l'exposition de trophées de cerfs et de daims 2017 -Geudertheim

Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein Tél. 03 88 98 80 11 www.kleininterautos.com kleininterautos@9business.fr

Réintroduction du lynx

À propos de la vie des sept Lynx

Parcours à pas feutrés

La Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat observe avec attention les déplacements des lynx lâchés en 2017 dans leur nouvel environnement. Alors que le mâle Arcos avait entrepris un grand voyage après son lâcher en mars, les autres lynx sont plus tranquilles.

près le lâcher, Rosa, la femelle lynx suisse a déplacé son rayon d'action en direction du Sud et a exploré, durant les quatre semaines passées, une zone située entre Geiselberg et Elmstein. Ainsi, elle est en contact avec le territoire de Kaja, une femelle réintroduite en 2016, et elle partage actuellement une partie du territoire du mâle Lucky. En règle générale, les territoires des lynx de même sexe ne se superposent que légèrement, alors que les territoires des mâles, habituellement plus grands, peuvent couvrir un à trois territoires de femelles.

Bell, sa collègue suisse est plus aventureuse. Elle s'était d'abord orientée vers le Nord, avait traversé l'A63 et avait fait un détour dans la plaine du Rhin en direction d'Alzey. Bien qu'elle ait pu chasser avec succès au sein des milieux ouverts, elle a vite fait demitour, a rejoint le Pfälzerwald en passant par le Donnersberg, a fait une visite dans la communauté de communes d'Otterbach-Otterberg, et se trouve actuellement au Donnersberg. Bell se déplace prudemment au sein du paysage: elle a utilisé à plusieurs reprises des ponts ou des passages souterrains pour traverser des autoroutes, ainsi que l'éco-pont créé spécialement pour la faune sauvage au-dessus de l'A6 à Wattenheim. C'est avec l'aide de ses chiens spécialement formés au pistage, «Bodo» un Rouge de Hanovre et son complice «Emil» un Fox terrier à poil dur, que Michael Back, membre de l'équipe du projet, a pu déterminer précisément la traversée. Les données GPS envoyées ponctuellement par le collier émetteur n'auraient pas permis de prouver que le lynx a utilisé le pont.

Comme pour Bell précédemment, Cyril, le mâle de Slova-quie lâché dernièrement, fait actuellement une excursion dans la plaine du Rhin, en dehors de la Forêt du Palatinat.

Il a quitté le Pfälzerwald à hauteur de Bad Dürkheim. Il se déplace habile-



ment en empruntant les rares zones couvertes comme les buissons et petits bois, et parcourt une zone allant jusqu'à Ludwigshafen. Le lynx a réussi à chasser plusieurs proies dans les milieux de cultures intensives. C'est un exemple supplémentaire de la capacité d'adaptation de cette espèce aux paysages cultivés actuels

Contexte

Avec l'aide du programme européen LIFE-Natur, la Fonda-tion Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat, avec ses partenaires, l'Office des forêts de Rhénanie-Palatinat, le SY-COPARC côté français et le WWF,

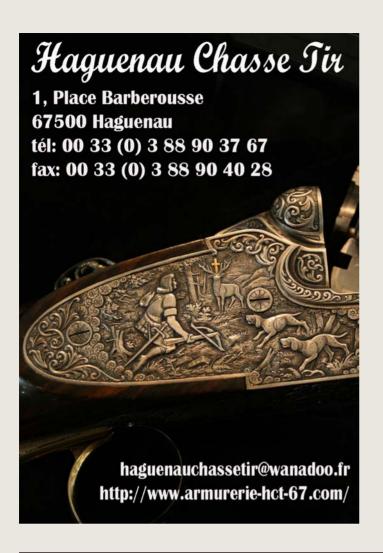




conduit le projet de réintroduction de Lynx. La réintroduction peut contribuer à la protection et au maintien d'une espèce, qui n'est plus que présente dans des zones refuges en Europe et qui est classée comme menacée en Europe centrale et occidentale. Le projet a débuté en janvier 2015. La mise en oeuvre des mesures est prévues sur une durée de 6 ans (jusqu'en 2020). Les experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont contrôlé le contenu du projet et l'on évalué très positivement. La réintroduction de lynx est financée à 50% par le programme européen LIFE et a un budget global de 2,75 M€. A côté de la Fondation et ses partenaires de projet, le Land de Rhénanie-Palatinat, la Fondation allemande de la Faune Sauvage, les associations NABU et BUND, la HIT Umwelstiftung ainsi que d'autres financeurs participent au financement du projet. La Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat dispose d'un bureau au sein du Centre de Recherche en Ecologie Forestière et Sylviculture (FAWF) à Trippstadt.

Plus d'informations à propos du Projet LIFE Lynx Pfälzerwald de la Fondation Nature et Environnement de Rhénanie-Palatinat et leurs partenaires de projet, sont sur le site:

http://www.luchs-rlp.de









RÉDUISEZ VOS IMPÔTS AVEC L'IMMOBILIER ALLEMAND!



INVESTIR EN ALLEMAGNE C'EST:

- UN REVENU COMPLÉMENTAIRE Exonération de plus-value dès 10 ans d'acquisition (30 ans en France)
- Pas de taxe foncière
- Marché évolutif de 2% / an
- Rentabilité nette d'impôts de 4% et plus
- SIMPLE

Faible nécessité d'apport

- LE CHOIX DE LA TRANQUILITÉ
- Gestion totale de votre bien Garantie loyer impayé
- Prise en charge de votre déclaration fiscale
- Montage du dossier de financement aux meilleures conditions







POUR EN SAVOIR PLUS

+33 (0)7 70 70 25 15

NOUS PARLONS FRANÇAIS WIR SPRECHEN DEUTSCH



germain.stauffer@lp2r.eu www.lp2r.eu Großherzog-Friedrich-Straße 2 77694 KEHL - Allemagne

Petites annonces

Chiens

■ Vends Teckel à poils durs – Mâle – 4 ans – Idéal en battue – Vacciné et pucé – Prix intéressant à débattre – Tél. 06 77 15 86 53 (Mme Geyer)

Armes/optiques

- Vends lunette d'affût Springfield Armory 2.5-10x50 avec point rouge. Prix: 300€ - Tél. 06 42 02 14 05
- Point rouge battue Docter Sight 2 plus, avec base (interchangeable) pour rail Weaver, état neuf. Prix : 200€ -
- Carabine système Mauser 98 en 8 x 57 J, avec une crosse de chasse, avec environ une dizaine de cartouches, canon en excellent état - Offres au 06 10 86 29 99
- Vends pour Kiplauf Blaser K95 canon seul calibre 300 Winchester magnum avec frein de bouche - Prix : 850€ -Tél. 06 51 28 36 19
- Vends Drilling Krieghoff Trumpf luxe calibre 7x65 R 16-16-70 avec tube réducteur 22 magnum Krieghoff, équipé d'une lunette Zeiss Z 3-12x56 montage à crochets. Très belle arme - 2 450 € - Tél. 06 51 28 36 19
- Vends Express Krieghoff model Ultra Cal. 7x65 Spécial battue - Prix: 2 350€ - Tél. 06 51 28 36 19
- Fusil superposé Browning GTS, cal 12/76, canons de 76 avec chokes internes et externes (Briley) - Prix : 950€ -Tél. 06 80 91 42 07
- Vends lunette affut Haco Hunter 3-12x50 réticule lumineux. Convient jeune chasseur - Prix 100€ - Tél. 06 12 04 30 96

Vends carabine Mauser 66 S. Très bon état. Calibre 7x64 + lunette Schmitt Bender 1,5x6x42 montage à crochets – Prix: 1700€ - Tél. 06 08 31 29 29 96

- Vends lunette Zeiss Diavari Z1.5x6x42T en très bon état réticule 4 – Prix : 520 € - Tél. 06 02 71 79 16
- Vends Carabine Mauser 7x64 + Lunette Zeiss Diavari 2.5-10x56 / Carabine Mauser 7x64 + Lunette Diatal D 4x32 /Carabine Mauser + Lunette Variabel Diflex 13/4-6x32 / Fusil calibre 12 - Tél. 03 88 90 30 33 - Port : 06 83 67 39 58
- Vends pour cause de maladie Fusil D. Express. Jux MERKEL modèle 141 luxe Cal.8x57 + Lunette de battue point rouge Swarowski 1.6x24 très bon état général peu servi – Prix à débattre - Tél. 06 78 25 28 18
- Vends lunette de chasse Micro-Dot 4-12x56 avec Parallaxe. Point Rouge - Prix: 300€ - Tél. 06 03 69 31 59
- Vends jumelles Zeiss 10x40B Prix: 650€ -Tél. 06 07 03 08 19
- Vends dispositif point rouge Docter + embase Prix : 200€ - Tél. 03 87 96 05 74
- Vends fusil superposé Beretta Modèle S02 à platines Cal 12/70, crosse anglaise, éjecteurs, très peu tiré – Prix : 3600€ à débattre - Tél. 06 81 59 53 12
- Vends carabine CZ 550 affut, calibre 243 Win, avec lunette 3-12X50 Hakko, réticule lumineux, montage EAW. Catégorie C. Etat neuf, très peu servi. Prix 900€ -Tél. 06 73 01 03 25 (après-midi)

- Vends carabine Zoli Luxe avec gravure, avec point rouge Cal 300 W – Etat neuf – Prix: 950€ - Vends carabine Stever Mannlicher Model Luxus - Cal 7x64 - Lunette 3-12x50 - Ftat neuf - Prix: 1650€ - Vends carabine Mauser - Cal 9.3x64 - Prix: 850 € - Vends carabine Sabatti spécial battue - Camo-Orange - Cal 9,3x62 - Prix: 750€ - Tél. 06 82 03 08 58
- Vends très jolie carabine Krico 222 Rem Magnum Montage à crochets + Zeiss modèle Steyer - Etat neuf - Prix : 1450€ - Vends juxtaposé Stéphanois cal 20 – Modèle luxe – Bon état - Prix : 680 € - Tél. 06 61 73 89 17
- \blacksquare Vend carabine 7x64 avec lunette de battue très bon état + 4 boîtes de 222 Rem (RWS) 20 € la boîte - Tél. 06 36 90 42 34

Divers

- Moto Honda 125 Custom, révisée, pneus neufs 17000 km 1994. Prix: 960€ - Tél. 06 61 53 40 86
- Vends Nissan Patrol 05/2009 Automatique 7 places -Treuil - 4 pneus BF Goodrich mud.- 185 000 km - Bon état - 17000€ - Tél. 06 72 00 65 91
- Vends Toyota Land Cruiser 163 CV VXE Boîte automatique - Décembre 2001. Couleur verte et tissu gris. I ère main. Le châssis est sans rouille. AT remorque, treuil, BFGoodrich. Prix à discuter - Tél. 06 82 03 08 58

Chasse

Rappel: le cahier des charges stipule que le domicile fiscal des partenaires doit se situer à moins de 160 kilomètres de la chasse communale concernée.

- Secteur Erstein, parts battues disponibles, petite équipe - 1000€ - 8 à 10 battues à 12/15 fusils -Tél. 06 25 19 42 80
- Cherche I partenaire sur territoire I 200 ha, dont 400 ha forêt, bosquet, taillis, cours d'eau - Chevreuils, sangliers, canards, faisans, lièvres. Ethique, esprit d'équipe. Engagement indispensable. Entre Sélestat et Erstein - Tél. 06 II 18 00 72
- Chasse de + de 2 000 ha à 10 mn de Mutzig, recherche | partenaire sérieux avec esprit d'équipe. Cerfs, chevreuils, sangliers, canards. Nombreux miradors, chambre froide et refuge confortable. Bonne ambiance dans le respect de la chasse alsacienne. Prix : 3500€ - Tél. 06 15 44 80 80
- Secteur de Niederbronn, cherche partenaire pour belle chasse de moyenne montagne (cerf, sanglier, chevreuil) - Tél. 06 05 19 07 18
- Cherche à reprendre bail de chasse forêt. Maximum 40 km de Colmar. **Tél. 06 14 18 58 80**
- Cherche partenaire pour chasse petit gibier convient à jeune permis ou passionnés sur 450 ha -Tél 06 33 86 36 98
- Chasseur allemand expérimenté cherche partenariat en Alsace ou Vosges du Nord pour la prochaine saison. Propre part du territoire est obligatoire. Acquisition de venaison est possible et souhaitable -Tél. 0049 157 749 970 33

- Secteur La Petite Pierre, recherchons un ou deux partenaires pour compléter petite équipe de quatre. Priorité à la convivialité, au partage et au plaisir de chasser ensemble. Jeunes chasseurs bienvenus. Sangliers/ chevreuils/cerfs. Abri de chasse et chambre froide. Pirsch/affût. 3 battues hivernales. 2500€ la part -Tél. 07 81 21 21 67
- Propose part de chasse territoire plaine et forêt 300 ha secteur Surbourg. Bien pourvu en postes d'affûts. Sangliers-chevreuils-canards. Jeune chasseur bienvenu. Visite territoire : 06 85 81 77 20
- Cherche jeune garde-chasse Petits gibiers Proche de Brumath - Tél. 06 82 03 08 58

Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Juin 2017

1 juin	04h31 a	à 22h22
5 juin	04h28	à 22h26
10 juin	04h27	à 22h30
15 juin	04h26	à 22h32
20 juin	04h26	22h34
25 juin	04h27	à 22h35

6 juin 24 juin

Juillet 2017

22h34 1 iuillet 04h30 à 5 juillet 04h33 à 22h33 10 juillet 04h37 à 22h30 04h42 à 22h26 15 juillet 20 juillet 04h48 à 22h21 25 juillet 04h54 à 22h15

9 juillet

23 juillet

GARAGE ANDRE

L'expérience au service de votre voiture. Depuis plus de 50 ans !

- ITROËN Vente de voitures neuves et d'occasion
- Rénaration toutes marques
- Mécanique Carrosserie Peinture
- Service Chrono nour



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM Tél. 03 88 33 17 94

Email: andre.garage@wanadoo.fr

Août 2017

05h03 à 22h06 22h00 05h08 à 21h52 10 août 15 août 05h22 à 21h43 20 août 05h29 à 21h34 05h36 à 21h24 25 août

7 août 21 août



BIEN COUVERT? CHASSEZ LE DOUTE EN CHOISISSANT L'ASSURANCE DU CRÉDIT MUTUEL!

LA RÉPONSE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE :

- UN CONTRAT SIMPLE
- DES GARANTIES ESSENTIELLES
- VALABLE DANS TOUS LES PAYS DE L'U.E







STAND DE TIR DE 100M SUR PLACE POUR LE RÉGLAGE DE VOS ARMES



EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE
ARMES NEUVES
RÉPARATION
FABRICATION
MONTAGE CROCHET



36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM TEL : 03 88 68 16 96

info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr